

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

\*\*\*\*\*

**2020/083**

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 23

**SÉANCE EN DATE DU 08 SEPTEMBRE 2020**

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

**POINT 10 : DEMANDE D'AIDE AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A  
L'INVESTISSEMENT LOCAL (SECOND APPEL A PROJETS DSIL 2020) :  
UN ECLAIRAGE PUBLIC PLUS AUTONOME EN CONSOMMATION  
D'ENERGIE ELECTRIQUE  
ISOLATION THERMIQUE DU FOYER D'EICH**

M. le maire explique à l'assemblée :

« La Dotation de Soutien de l'Investissement Local (DSIL), créée en 2016 et pérennisée par la loi de finances pour 2018, vise à soutenir l'investissement des collectivités territoriales.

Dans le contexte actuel et pour faire face aux conséquences financières de la crise sanitaire, l'Etat s'engage fortement à favoriser de l'investissement public local pour répondre à la nécessité d'accompagner la relance de l'activité économique dans les territoires au travers notamment de la reprise des chantiers pour le secteur du BTP. Le Gouvernement a ainsi décidé de doter la DSIL d'un milliard d'euros de crédits supplémentaires au soutien des investissements des collectivités territoriales.

Cette nouvelle dotation financera prioritairement les projets contribuant à la résilience sanitaire, à la transition écologique ou à la rénovation du patrimoine public bâti et non bâti. 2 projets ont déjà été déposés auprès des services de l'Etat en mars 2020.

Il est proposé de compléter ce second appel à projet DSIL 2020 par 2 nouvelles opérations.

## **1. Rénovation de l'éclairage public**

La ville de SARRALBE souhaite s'engager dans un programme de rénovation et d'amélioration des installations d'éclairage public, destiné à diminuer la consommation d'électricité.

Au préalable, avant d'engager la rénovation des infrastructures d'éclairage public, il est proposé de réaliser un état des lieux précis des installations et de leur état de fonctionnement.

Coût de l'inventaire et de l'audit énergétique du parc d'éclairage public : 8 775,00€ HT

Caractéristiques de l'installation actuelle :

- Nombre de point lumineux : 1000
- Nombre d'armoire de commande : 34

Une 1ère tranche de remplacement de 120 ampoules au sodium par des ampoules LED plus économiques a été réalisé en 2019 au centre-ville.

Afin d'améliorer la qualité de l'éclairage public, et de réduire la consommation d'énergie, il est proposé de remplacer l'ensemble des luminaires par des luminaires ou ampoules de technologie LED.

Coût estimatif des travaux : 478 005 € HT.  
 Démarrage des travaux en 2021 pour une durée de 2 ans.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

<u>Dépenses</u>	Audit énergétique travaux de remplacement des luminaires	486 780,00€
<u>Recettes</u>	Subvention de l'Etat (enveloppe de soutien à l'investissement local) Rénovation thermique (50 % du montant HT des travaux, soit	243 390,00 €
	Fonds libres de la ville (50 % du montant HT des travaux soit	243 390,00 €
	Total des recettes	486 780,00 €

## **2. Rénovation thermique du Foyer d'Eich**

Depuis 2010, un vaste programme visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre a été engagé sur le territoire communal. A cette fin, un certain nombre de travaux ont été engagés, à savoir :

- La construction d'une chaufferie collective biomasse avec un réseau de chaleur alimentant 8 bâtiments communaux,
- L'amélioration thermique des bâtiments du Groupe scolaire Robert Schuman (isolation thermique par l'extérieur, VMC double flux) et de l'école maternelle Bellevue (ITE + chaudière gaz à condensation).

Il est proposé de poursuivre le programme d'amélioration de la performance énergétique pour le bâtiment public : Foyer d'Eich.

Coût prévisionnel des travaux de rénovation thermique :

Diagnostic énergétique : 1 875,00 € HT

Isolation thermique par l'extérieur : 30 520,00 € HT

Remplacement de 2 chaudières Fuel par une chaudière gaz à condensation : 11 959,00 € HT

Démarrage des travaux en 2021 pour une durée de 2 ans.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

<u>Dépenses</u>	Diagnostic énergétique, travaux d'isolation	44 354,00€
<u>Recettes</u>	Subvention de l'Etat (enveloppe de soutien à l'investissement local) Rénovation thermique (50% du montant HT des travaux, soit	22 177,00 €
	Fonds libres de la ville (50% du montant HT des travaux soit	22 177,00 €
	Total des recettes	44 354,00 €

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de M. le maire,  
Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

A l'unanimité des voix,

- s'engage à réaliser les deux programmes de travaux exposés ci-dessus,
- autorise M. le Maire à signer tout document et à engager toute démarche portant sur la présente demande d'aide financière au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2020 de l'Etat comme détaillée ci-dessus
  
- prend acte que des crédits suffisants seront prévus au budget primitif principal 2021.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 11 septembre 2020

Pour extrait conforme,  
Sarralbe, le 11 septembre 2020  
Le Maire,  
Pierre-Jean DIDOT